



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Service départemental
de communication interministérielle
de la Corrèze

Tulle, 11 février 2014

DOSSIER DE PRESSE

Inauguration radar pédagogique à Tulle

Mardi 11 février 2014 à 11 h 30

Avenue de la Bastille

(dans la descente vers Tulle, juste avant l'intersection
avec le début de la rue Raymond Poincaré)

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cédex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

Contact Mission sécurité routière

Pierre-Emmanuel FATISSON

Cité administrative Jean Montalat

B.P. 314 – 19011 Tulle cédex

☎ 05.55.21.80.25 – fax : 05 55 21 80 77

SOMMAIRE

Un radar pédagogique, qu'est-ce que c'est ?.....	page 3
Implantation des radars pédagogiques à Tulle.....	page 4
Et les autres radars pédagogiques corréziens ?.....	page 5
L'accidentologie en Corrèze du 1 ^{er} janvier au 9 février 2014.....	page 6
Les radars « sanction » en Corrèze (au 7 février 2014).....	page 7

Contact presse

Isabelle POUGEADE
Service départemental de communication interministérielle
✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cédex
☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43
Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

Contact Mission sécurité routière

Pierre-Emmanuel FATISSON
Cité administrative Jean Montalat
B.P. 314 – 19011 Tulle cédex
☎ 05.55.21.80.25 – fax : 05 55 21 80 77

Un radar pédagogique, qu'est-ce que c'est ?

L'État en Corrèze a choisi d'investir massivement en 2012 et 2013 sur la prévention des excès de vitesse.

Ainsi, 3 radars pédagogiques ont été déployés à Tulle.

Ces équipements informent les conducteurs de leur vitesse sans les sanctionner, afin de les inciter à adapter leur comportement.

Le choix des lieux d'implantation des 3 radars pédagogiques de Tulle a été fait en concertation entre la Coordination Sécurité Routière de la préfecture, la Police Nationale et la ville de Tulle. Nous avons décidé de traiter certaines entrées de l'agglomération Tulliste pour d'une part répondre aux inquiétudes des riverains et d'autre part, réduire le nombre d'excès de vitesse constatés par la Police.

Ces radars pédagogiques affichent la vitesse :

- **en vert** ou **en orange** ⁽¹⁾ si l'utilisateur est en-deçà de la vitesse limite autorisée (VLA),
- **en rouge** si l'utilisateur est au-delà de la VLA et ce jusqu'à un seuil maximum de 20 km/h au-dessus de la VLA afin d'éviter toute possibilité de « concours » de vitesse.

Il affiche également un message d'information qui évolue en fonction de la vitesse mesurée : **RALENTIR puis DANGER**, afin d'inciter les usagers à adapter leur comportement ⁽²⁾.

L'installation des radars pédagogiques ne remplace en aucun cas les contrôles vitesse effectués par les forces de l'ordre. Ces dispositifs s'inscrivent dans une démarche de prévention des excès de vitesse encore nombreux.

(1) Couleur différente suivant le radar pédagogique installé

(2) Message différent suivant le radar pédagogique installé

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cédex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

Contact Mission sécurité routière

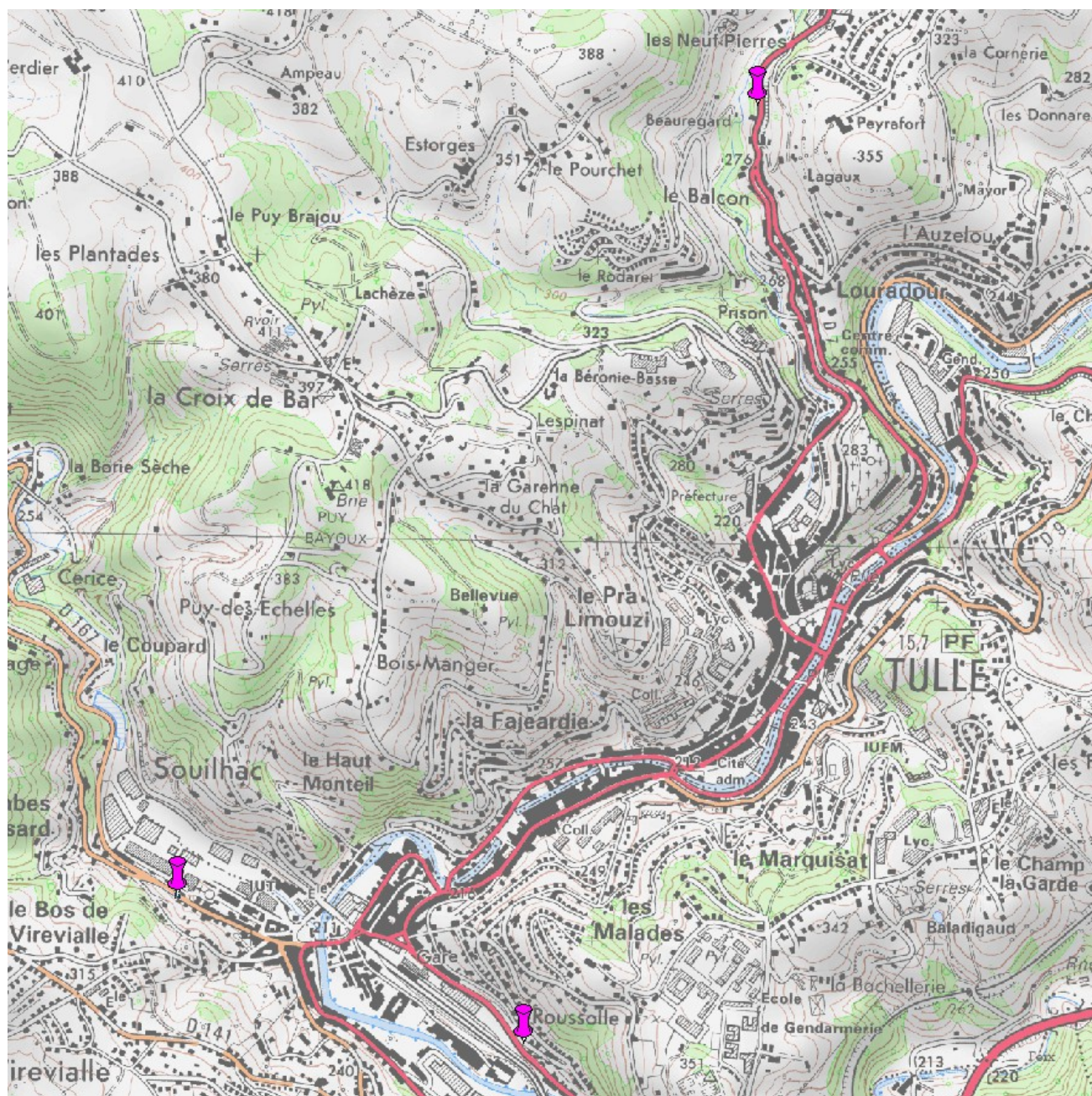
Pierre-Emmanuel FATISSON

Cité administrative Jean Montalat

B.P. 314 – 19011 Tulle cédex

☎ 05.55.21.80.25 – fax : 05 55 21 80 77

Implantation des radars pédagogiques à Tulle



Contact presse

Isabelle POUGADE
Service départemental de communication interministérielle
✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cédex
☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43
Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

Contact Mission sécurité routière

Pierre-Emmanuel FATISSON
Cité administrative Jean Montalat
B.P. 314 – 19011 Tulle cédex
☎ 05.55.21.80.25 – fax : 05 55 21 80 77

Et les autres radars pédagogiques corréziens ?

Au 6 février 2014, la Corrèze compte **38 équipements de terrain pédagogique (ETP)** (radar pédagogique). Ces équipements sont répartis comme suit :

- **6 ETP précédant un radar sanction** : tous sur autoroutes, ces équipements vont être remplacés par des panneaux SR3b (*) dans les semaines à venir.

Certains seront remis au Conseil général qui les réimplantera dans des zones accidentogènes qui lui semblent opportunes (le nombre exact reste à déterminer avec eux). D'autres seront proposés à ASF et la DIRCO afin de traiter certaines zones dangereuses.

Les radars restants pourront être proposés à d'autres collectivités. Il reste à définir lesquelles (au printemps avec les nouvelles municipalités ?).

() Un panneau d'annonce de radar est un panneau de signalisation destiné à prévenir l'utilisateur de la proximité d'un radar vitesse fixe qu'il soit classique, discriminant ou tronçon. Il existe aujourd'hui 2 types de panneaux d'annonce de radar. Le premier « Pour votre sécurité, contrôles automatiques » a été installé de 2003 à 2010 à quelques centaines de mètres avant les radars vitesse fixes. Le second « Pour votre sécurité, contrôles radars fréquents » a été mis en place à partir du second semestre 2010 et implanté à une distance aléatoire pouvant aller jusqu'à plusieurs kilomètres en amont des radars vitesse fixes.*

- **11 ETP installés en « zone dangereuse »** : tous ces équipements ont été installés en concertation entre la coordination sécurité Routière de la préfecture, les forces de l'ordre et les gestionnaires de voirie concernés. **Le 11ème a été installé sur la RD 1120 à Saint-Chamant en novembre 2013.**
- **15 ETP installés dans les agglomérations de Brive, Tulle, Ussel et Egletons :**

A Brive : 8 radars pédagogiques fournis. Inaugurés le 20 décembre 2013 par M. Mascrès, sous-préfet de Brive et Mme Bordas, 1ère adjointe au maire de Brive.

A Tulle : 3 radars pédagogiques fournis.

A Ussel : 3 radars pédagogiques fournis. Inaugurés le 20 décembre 2013 par M. Olivier Maurel, sous-préfet d'Ussel et Mme Leclerc, maire d'Ussel.

A Egletons : 1 radar pédagogique.

- **6 ETP dit « mobiles » installés à la demande et de manière temporaire dans les zones de chantier (DIRCO) ou zones dangereuses.**

Il est à noter que certaines villes corréziennes se sont dotées de radars pédagogiques non financés par l'état.

Contact presse

Isabelle POUGEADE
Service départemental de communication interministérielle
✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cédex
☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43
Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

Contact Mission sécurité routière

Pierre-Emmanuel FATISSON
Cité administrative Jean Montalat
B.P. 314 – 19011 Tulle cédex
☎ 05.55.21.80.25 – fax : 05 55 21 80 77

L'accidentologie en Corrèze du 1^{er} janvier au 9 février 2014

Statistiques de l'accidentologie routière en Corrèze

Du 1 janvier au dimanche 9 février 2014 (semaine 6)

	Accidents corporels			Tués			Blessés hospitalisés			blessés légers			total Blessés		
	2013	2014	%	2013	2014	Diff.	2013	2014	%	2013	2014	%	2013	2014	%
Gendarmerie	4	5	+25%	1	1	0	3	4	+33%	0	2		3	6	+100%
Police	16	17	+6%	0	0	0	5	6	+20%	11	11	0%	16	17	+6%
Total	20	22	+10%	1	1	0	8	10	+25%	11	13	+18%	19	23	+21%

Du 1^{er} janvier au 9 février 2014 et ce par rapport à la même période de l'année 2013, la Corrèze dénombre 22 accidents corporels (+10 %). Ces accidents ont fait 1 tué (id. 2013) et 18 blessés (+21 %) dont 9 hospitalisés (+25 %).

Le bilan provisoire de l'accidentologie de l'année 2013 fait état de :

- 223 accidents corporels (+2 %)
- 11 tués (-5 tués)
- 282 blessés (+2 %)

En 2013, la commune de Tulle a dénombré 15 accidents corporels, aucun tué et 16 blessés dont 9 hospitalisés.

A noter qu'en moyenne, entre 2009 et 2013 soit 5 ans, 35 % des accidents mortels avaient pour cause principale une vitesse excessive.

Contact presse

Isabelle POUGEADE
Service départemental de communication interministérielle
✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cédex
☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43
Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

Contact Mission sécurité routière

Pierre-Emmanuel FATISSON
Cité administrative Jean Montalat
B.P. 314 – 19011 Tulle cédex
☎ 05.55.21.80.25 – fax : 05 55 21 80 77

Les radars « sanction » en Corrèze (au 7 février 2014)

La Corrèze compte actuellement 22 radars « sanction » :

- 13 radars fixes,
- 2 radars discriminant les véhicules légers des poids-lourds
- 5 radars feux rouges (tous situés à Brive)
- 1 radar vitesse moyenne
- 1 radar passage à niveau.

2 radars fixes sont en attente de déplacement et devraient être installés au 1^{er} semestre 2014 sur la RD 1120 :

- L'un au niveau de Saint-Jal dans le sens de circulation Tulle-Uzerche,
- Le second au niveau de Saint-Chamant dans le sens de circulation Tulle-Argentat.

Radars mobile :

C'est un radar embarqué dans un véhicule banalisé qui détecte, par caméra infra-rouge, des véhicules en dépassement de la vitesse autorisée dans les deux sens de circulation, tout en roulant.

En Corrèze, la gendarmerie en sera dotée fin 2014.

Contact presse

Isabelle POUGEADE
Service départemental de communication interministérielle
✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cédex
☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43
Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

Contact Mission sécurité routière

Pierre-Emmanuel FATISSON
Cité administrative Jean Montalat
B.P. 314 – 19011 Tulle cédex
☎ 05.55.21.80.25 – fax : 05 55 21 80 77